

ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE AU 31 MARS 2023
1 Renforcer la gouvernance du développement durable (DD) dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Favoriser la mobilité durable des employés en faisant la promotion du local de rangement pour les vélos auprès des employés afin qu'ils privilégient ce mode de transport 2. Sensibiliser les agents acheteurs à favoriser le réemploi des fournitures de bureau, du mobilier et des biens excédentaires ainsi qu'à privilégier les biens rechargeables (recharges pour stylos, mines de rechange, recharges pour distributeurs de films correcteurs, etc.).	1.1 Nombre de nouvelles publiées sur le site intranet pour effectuer la promotion du local de rangement 2.1 Nombre de rappels réalisé afin de sensibiliser les agents acheteurs	Une nouvelle par année (printemps) Au moins un rappel par année (rappel donné à l'occasion des rencontres de ressources matérielles)
	1.2 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales (prise en compte des principes de développement durable)	3. Implanter l'outil d'évaluation développé par le MELCC dans les décisions du conseil de direction (fonctions administratives)	3.1 Nombre d'interventions ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Selon les interventions qui s'y prêtent
	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	4. Publier sur le site intranet des capsules d'information traitant du développement durable et des réalisations importantes à cet égard	4.1 Nombre de capsules d'information publiées sur le site intranet	Diffuser au moins cinq capsules par année

ORIENTATION	OBJECTIF	ACTION	INDICATEUR	CIBLE AU 31 MARS 2023
1 Renforcer la gouvernance du développement durable (DD) dans l'administration publique	1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.	5. Prendre part à des séances de formation ou d'information sur le développement durable en vue de développer l'expertise et d'améliorer la connaissance organisationnelle.	5.1 Nombre de séances auxquelles la Commission a participé	Participer à au moins deux séances par année selon l'offre disponible
	1.5 Contribuer à la démarche gouvernementale d'intégration de la culture au développement durable du ministère de la Culture et des Communications	6. Poursuivre la promotion de la culture québécoise lors de la tenue de certaines activités organisées par la Commission.	6.1 Nombre d'activités annuelles de reconnaissance au cours de laquelle une œuvre québécoise est remise.	Au moins une activité annuelle au cours de laquelle une œuvre québécoise sera remise, dans la mesure où des employés doivent être reconnus
		7. Publier des capsules à l'attention du personnel faisant état de la vie culturelle à Québec, Montréal et en région	7.1 Nombre de capsules d'information publiées	Publier deux capsules d'information par année